

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 16 JANVIER 2012**

**PROCÈS-VERBAL** de la réunion ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 16 janvier 2012 à 20 heures.

Sont présents : *M. Éric Maltais, conseiller*  
*M. Luc Cauchon, conseiller*  
*M. Jean-Marc Tremblay, conseiller*  
*Mme Noëlla Dufour, conseillère*  
*M. Réal Asselin, conseiller*  
*M. Rémy Guay, conseiller*

*Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon*

Étaient également présents :

*Mme Brigitte Harvey, directrice générale*  
*M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics*

### **NO. 9677-01-12** **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté en conservant la mention « affaires nouvelles ».

### **NO. 9678-01-12** **ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS**

---

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux précédents; une copie dûment certifiée leur a été remise le vendredi 13 janvier 2012.

#### **Procès-verbaux transmis :**

- Assemblée ordinaire du lundi 12 décembre 2011
- Assemblée extraordinaire du lundi 12 décembre 2011

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que ces procès-verbaux soient acceptés.

### **NO. 9679-01-12** **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE DÉCEMBRE 2011**

---

Les comptes à payer du mois de décembre 2011 ont été présentés pour étude et approbation aux membres du conseil municipal.

La somme totale de ces comptes est de 381 035.76 \$, certificat de crédit no. 2012-01-971 préparé par Mme Brigitte Harvey, directrice générale. L'acceptation des comptes du mois est proposée par madame la conseillère Noëlla Dufour, appuyée par monsieur le conseiller Éric Maltais et adoptée à l'unanimité.

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 16 JANVIER 2012**

---

### **NO. 9680-01-12**

#### **OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Réal Asselin et dûment résolu que la Ville de Clermont accorde les aides financières suivantes :

- Hockey-Jeunesse 350 \$  
*Tournoi Bantam, Midget, Junior*
- Hockey-Jeunesse 250 \$  
*Tournoi Novice, Atome, Pee-wee*
- Commission Scolaire de Charlevoix 150 \$  
*Album de finissants et finissantes de l'École secondaire du Plateau*

**QUE** la présente résolution soit adressée à M. Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Qc G5A 1M4.

### **NO. 9681-01-12**

#### **CONGRÈS DE LA F.Q.M. – SEPTEMBRE 2012**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cauchon, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que les membres du conseil municipal soient autorisés à assister au congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra au Centre des Congrès de Québec les 27, 28 et 29 septembre 2012.

### **NO. 9682-01-12**

#### **CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC – JUIN 2012**

---

Il est proposé par madame la conseillère Noëlla Dufour, appuyée par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que le Conseil municipal de la Ville de Clermont autorise les déplacements et frais de séjour pour la participation de madame Brigitte Harvey, directrice générale au congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra à Québec les 6, 7 et 8 juin 2012.

### **NO. 9683-01-12**

#### **DÉROGATION MINEURE – 103 RUE ANTOINE-GRENIER – MARIE-NOËLLE FILLION**

---

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Marie-Noëlle Fillion a déposé une demande de dérogation mineure le 16 novembre 2011 pour sa propriété située au 103 rue Antoine-Grenier, afin de réputer conforme la hauteur du garage résidentiel à 7,5 mètres alors que le tableau 7.2.2 du Règlement de zonage n° VC-356-90 de la Ville de Clermont stipule que la hauteur d'un garage isolé ne doit pas dépasser 6 mètres.

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'une dérogation importante comparativement à la hauteur maximale exigée;

**CONSIDÉRANT QUE** la norme de hauteur établie au Règlement de zonage est suffisante compte tenu du secteur;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'une dérogation qui pourrait avoir un effet d'entraînement sur les propriétés du secteur;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande pourrait causer un préjudice à la propriété voisine;

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 16 JANVIER 2012**

**CONSIDÉRANT QUE**, le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution no. 2011-12-256, recommande au conseil municipal le refus de la demande de dérogation mineure;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Réal Asselin et résolu sur division que le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure présentée.

**QUE** la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal.

Madame la conseillère Noëlla Dufour a voté contre.

### **NO. 9684-01-12**

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. VC-415-12-2 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS**

**ATTENDU QUE** la directrice générale produit à ce conseil le règlement numéro VC-415-12-2 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;

**ATTENDU QUE** tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet règlement no. VC-415-12-2 deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent en voir pris connaissance et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les Cités et villes;

**ATTENDU QU'**avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance antérieure de ce conseil, tenue le onzième jour d'octobre 2011;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que le conseil municipal de la Ville de Clermont adopte le règlement no. VC-415-12-2 « Modifiant le règlement général sur la sécurité publique et sur la protection des personnes et des propriétés », tel qu'inscrit au règlement de la Ville de Clermont et inclus en annexe.

### **NO. 9685-01-12**

#### **VENTE DE TERRAIN À KATIA JEAN ET DOMINIQUE JEAN**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que la Ville de Clermont vend à madame Katia Jean et monsieur Dominique Jean demeurant au 3 rue de la Falaise à Clermont, un terrain connu et désigné comme étant le lot 4 456 520 du cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 706,8 mètres carrés, pour un coût total de 14 091,38 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 20 décembre 2011.

**QUE** Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

**QUE** la présente résolution soit adressée à madame Katia Jean et monsieur Dominique Jean, 3 rue de la Falaise, Clermont (Québec) G4A 1C8 ainsi qu'au notaire Lise Robitaille, 157 Boul. Notre-Dame, Clermont, Québec G4A 1H3.

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 16 JANVIER 2012**

---

### **NO. 9686-01-12**

#### **VENTE DE TERRAIN À BERNARD DESBIENS ET AMÉLIE ROUSSEAU**

---

Il est proposé par madame la conseillère Noëlla Dufour, appuyée par monsieur le conseiller Éric Maltais et dûment résolu que la Ville de Clermont vend à monsieur Bernard Desbiens et madame Amélie Rousseau, demeurant au 29 rue Carolann à St-Christophe d'Arthabaska, un terrain connu et désigné comme étant le lot 4 456 496 du cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 1324,8 mètres carrés, pour un coût total de 26 412,37 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 28 décembre 2011.

**QUE** Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

**QUE** la présente résolution soit adressée à monsieur Bernard Desbiens et madame Amélie Rousseau, 29 rue Carolann, St-Christophe d'Arthabaska (Québec) G6R 0B9 ainsi qu'au notaire Lise Robitaille, 157 Boul. Notre-Dame, Clermont, Québec G4A 1H3.

### **NO. 9687-01-12**

#### **VENTE DE TERRAIN À JESSICA GAUDREULT ET ISRAËL LAROUCHE**

---

Il est proposé par monsieur Jean-Marc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que la Ville de Clermont vend à madame Jessica Gaudreault et monsieur Israël Larouche, demeurant au 24 rue Lapointe app. 3 à Clermont, un terrain connu et désigné comme étant le lot 4 456 526 du cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 805,6 mètres carrés, pour un coût total de 16 061,15 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 28 décembre 2011.

**QUE** Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

**QUE** la présente résolution soit adressée à madame Jessica Gaudreault et monsieur Israël Larouche, 24 rue Lapointe app. 3, Clermont (Québec) G4A 1E5 ainsi qu'au notaire Lise Robitaille, 157 Boul. Notre-Dame, Clermont, Québec G4A 1H3.

### **NO. 9688-01-12**

#### **ACHAT D'ÉQUIPEMENT BIBLIOTHÈQUE – PROGRAMME SIMB@**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la politique de la lecture et du livre du gouvernement du Québec encourage et soutient la mise en réseau des bibliothèques et le partage des ressources ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Regroupement des CRSBP du Québec a été mandaté par le Ministère de la Culture, des communications et de la condition féminine pour déployer le programme *Simb@* (*Système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée*) sur le territoire québécois ;

Il est proposé par madame la conseillère Noëlla Dufour, appuyée par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu :

De déposer une demande d'aide financière auprès du CRSBP de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches Inc. pour procéder à la mise à niveau des

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 16 JANVIER 2012**

---

équipements informatiques rattachés au système intégré de gestion de bibliothèque Symphony et du logiciel de prêt entre bibliothèques VDX ;  
De mandater le CRSBP de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches Inc. pour l'acquisition des équipements visant à optimiser le système intégré de gestion de bibliothèque Symphony, incluant le prêt entre bibliothèques VDX, selon les spécifications techniques déterminées par le CRSBP de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches Inc.;

De recevoir une subvention du programme *Simb@* représentant 50% des coûts admissibles ;

D'autoriser monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que madame Brigitte Harvey, directrice générale à signer la convention à intervenir entre la municipalité et le CRSBP de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches Inc.

### **NO. 9689-01-12**

#### **ANNULATION DE SOLDES**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par madame la conseillère Noëlla Dufour et dûment résolu que la Ville de Clermont procède à l'annulation des soldes de comptes divers suivants :

D 2583 76 6063	55.84 \$	Licence de chien
D 0883	22.94 \$	Licence de chien
D 2584 91 2946	22.94 \$	Licence de chien
D 0864	97.84 \$	Licence de chien
D 2484 71 5545	98.35 \$	Licence de chien
D 0606	29.86 \$	Licence de chien
D 2583 59 1511	26.20 \$	Licence de chien
D 2583 84 3853	22.94 \$	Licence de chien
D 891	22.94 \$	Licence de chien
D 858	2.51 \$	Licence de chien
D 2584 82 5532	22.94 \$	Licence de chien
D 2684 01 7807	22.94 \$	Licence de chien
D 2483 47 4292	29.18 \$	Licence de chien
D 844	29.85 \$	Licence de chien
D 851	28.08 \$	Licence de chien
D 2583 64 5733	31.46 \$	Licence de chien
D 2684 01 3833	73.65 \$	Licence de chien
D 2584 21 8165	30.16 \$	Licence de chien
D 0852	77.00 \$	Licence de chien
D 2684 74 4298	26.28 \$	Licence de chien
D 2583 37 0982	48.92 \$	Licence de chien
A 2683 74 8487	12.05 \$	Intérêt sur licence de commerce
D 2583 46 6759	1 717.69 \$	Bris à la propriété
D 0781	78.42 \$	Panneau publicitaire Aréna

**QUE** la présente résolution soit adressée à monsieur Benoit Côté, 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie Québec G5A 1M4.

### **NO. 9690-01-12**

#### **MDDEP – DÉCLARATION DU DEMANDEUR POUR CERTIFICAT D'AUTORISATION**

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Clermont a présenté au Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs une demande de certificat d'autorisation pour la réalisation de travaux d'infrastructures pour la construction de nouvelles rues, connues sous le nom de « prolongement de la rue Antoine-Grenier » et rue « F »;

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 16 JANVIER 2012**

---

**ATTENDU QUE** depuis le 4 novembre 2011 le Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs demande que soit complété un document intitulé « Déclaration du demandeur ou du titulaire selon l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement » ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay et dûment résolu :

**QUE** monsieur Daniel Desmarteaux, ingénieur et directeur des travaux publics soit autorisé à signer la « Déclaration du demandeur ou du titulaire selon l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement ».

**NO. 9691-01-12**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin et dûment résolu que l'assemblée soit levée à 20 h 25.

---

**Jean-Pierre Gagnon**  
Maire

---

**Brigitte Harvey**  
Directrice générale